

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## SOCIÉTÉ SAS EQUI-ENERGIES DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'EXPLOITER UNE UNITÉ DE METHANISATION EQUINE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GOUVIEUX

Communes d'implantation des installations : GOUVIEUX

Communes situées dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet : Saint Maximin et Saint Leu d'Esserent

Par arrêté préfectoral, la préfète de l'Oise a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation équine présentée par la société SAS EQUI ENERGIES pour les rubriques n° 2781-1-b et n° 2781-2 au titre des activités soumises à enregistrement.

Le projet de la société SAS EQUI-ENERGIES vise à exploiter une unité de méthanisation équine sise au lieu-dit « Le Bois Pierre Mennessier » à Gouvieux (60270), en traitant, en moyenne 32000 tonnes de déchets annuels essentiellement du fumier équin pailleux, des biodéchets, des déchets verts non ligneux pour produire du biogaz qui sera épuré puis injecté au réseau de distribution GRT GAZ.

Le digestat résultant du processus de méthanisation fera l'objet d'une commercialisation, d'une valorisation ou d'une élimination dans les filières dûment autorisées (compostage et enfouissement).

**La consultation du public aura lieu du lundi 13 février 2023 au lundi 13 mars 2023 inclus.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Il pourra formuler ses observations à la préfète de l'Oise :

- **par lettre adressée à la direction départementale des territoires – service de l'eau, de l'environnement et de la forêt – bureau de l'environnement**, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex
- **par voie électronique à l'adresse mail [ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr](mailto:ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr)**, en précisant dans l'objet du courrier « Enregistrement consultation du public – SAS EQUI-ENERGIES ».

Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Gouvieux, aux heures d'ouverture au public.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Bruno BATTISTINI, de la SAS EQUI ENERGIES 25 rue du Regard 60580 COYE LA FORET– Tél. 06 14 78 10 11

Mail : [battistini.bruno@wanadoo.fr](mailto:battistini.bruno@wanadoo.fr)– ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS.

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.